



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

SERVICE  
Politique de la ville

**DELIBERATION**  
**2024/ N°23**

**Nombre de Conseillers : 33**  
**En exercice : 33**  
**Présents : 22**  
**Votants : 29**

DATE D'AFFICHAGE  
Le 05 avril 2024

DATE DE CONVOCATION  
Le 05 avril 2024

**OBJET:**

**Autorisation de signature du  
contrat de ville « Quartier  
2030 »**

Le Maire  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/24

ID : 059-215901125-20240411-D23\_2024-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Onze avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente Haut sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de :** Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Étaient présents :** Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe.

**Conseillers ayant donné procuration :**

M. LEGRAND Francis, procuration M. BROGNIET Patrick

Mme GILSON Emmanuelle,

Mme. BELABDLI Angélique,

Mme PAGLIA Sylvia,

Mme VANDEPUTTE Valérie,

Mme CANIAU Nathalie,

M. JEZEK Christophe,

**Absents excusés :**

M. BECOURT Julien, M. MUSY Frédéric.

**Absents :**

Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques.

La loi n°2014173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a posé le cadre d'intervention général de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté.

Après 8 ans de mise en place du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole 2015-2023, l'année 2023 a été celle de l'évaluation et de son partage avec les partenaires de la gouvernance de la politique de la ville, en cohérence avec les dispositions de la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, sous l'appellation Contrats Quartiers 2030.

En complément, le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 a modifié la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville. A ce titre, la ville de Bruay sur l'Escaut voit l'ajout des quartiers Bruay Centre - Pont de Bruay.

La démarche d'évaluation menée sur le Contrat de Ville 2015-2023 a permis de définir 5 enjeux prioritaires, communs à l'ensemble des quartiers prioritaires :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle ;
- Promouvoir la santé des habitants ;
- Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales ;
- Soutenir la réussite éducative et la parentalité ;
- Prévenir la délinquance et ses conséquences ;

Trois axes transversaux appuient ces cinq axes stratégiques autour de l'égalité entre les femmes et les hommes, la transition écologique et la mobilité.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/24

ID : 059-215901125-20240411-D23\_2024-DE



Le Contrat Quartiers 2030 administre les points suivants :

- La méthodologie d'évaluation du Contrat de Ville 2014-2023 et d'élaboration du Contrat Quartiers 2030
- La mobilisation privilégiée du droit commun de l'agglomération pour les quartiers prioritaires,
- Le cadre de référence d'intervention du Contrat
- Les stratégies d'intervention spécifiques à chaque quartier appelées « Projets de Quartier »
- Le pilotage et les modalités de mise en œuvre du Contrat
- Les moyens humains et financiers à mobiliser pour sa mise en œuvre
- Les engagements précis et concrets des partenaires en direction des quartiers prioritaires
- Les outils de suivi et d'évaluation

Ainsi, en complément du socle d'intervention partagé et dans l'optique de répondre au plus juste aux besoins des habitants des quartiers, la ville de Bruay sur l'Escaut et Valenciennes Métropole ont élaboré des « Projet de Quartier » pour chacun de ses quartiers prioritaires.

Fondé sur un diagnostic local mené avec les habitants et partagés avec les partenaires, le Projet de Quartier a pour objectif de guider les opérateurs dans leurs réponses aux appels à projets de la Politique de la Ville et à mobiliser prioritairement le droit commun des partenaires selon les enjeux spécifiques à chaque quartier.

Une évaluation du Projet de Quartier est prévue en 2026 pour réajuster le projet aux évolutions des quartiers.

Les projets de quartier de la Ville de Bruay sur l'Escaut sont en cours de finalisation. Afin de respecter les délais posés par l'Etat pour la validation de ce document, ils devront être annexés par la suite au Contrat Quartiers 2030, après délibération du Conseil Municipal.

Le Comité de Pilotage Politique de la Ville du 12 avril 2024 présentera le Contrat Quartiers 2030 aux parties prenantes, en vue de sa validation partenariale.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant à signer le Contrat Quartier 2030 ainsi que tout autre document relatif à cette opération ;

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

S. DUHAMEL.

Signée le 12/04/24  
Transmis en préfecture 15/04/24  
Publié sur le site le 16/04/24